



Impressions d'élus

Heureux de partager

Voici un peu plus d'un an que les électeurs du Pas-de-Calais m'ont accordé leur confiance. Il est donc trop tôt pour faire un bilan, même si je me réjouis que le site Daily Nord ait déjà salué mon activité parlementaire. Mais le plus important n'est pas dit: ce lien incessant que le sénateur se doit d'établir et de nourrir entre le travail parlementaire proprement dit (débat en commission et en séance publique, auditions, missions de contrôle et d'initiative...) et l'expérience à recueillir auprès des acteurs de terrain que sont en premier lieu les élus locaux. J'ai la chance d'être à une heure de TGV de la capitale, ce qui facilite bien évidemment ces aller-retour fructueux. En octobre, j'ai pu visiter un collège, lancer la semaine bleue départementale, participer au congrès des maires du Pas-de-Calais, rencontrer à ma demande le préfet, poser la première pierre d'une médiathèque, manifester aux côtés de salariés de ma commune et de mon département pour l'industrie et l'emploi, animer un débat citoyen autour de la santé, participer aux actions de Conseil Général avec des jeunes... La consultation de mon agenda me rassure: mon travail à Paris ne m'a pas déconnecté des réalités de mon département. Et je sais que les collègues de mon groupe sont également attachés à ce lien. J'espère qu'au gré de ces rencontres, de ces contacts si riches, j'aurais réussi à transmettre ma passion de sénateur communiste utile au présent et semant pour un avenir meilleur.

**Dominique Watrin,**  
sénateur du Pas-de-Calais.



**TOUJOURS DES CITOYENS DE SECONDE ZONE**

**C'est un symbole dont la République n'a pas de quoi se vanter : les tribunes de l'hémicycle du Sénat ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce qui a obligé les membres d'une délégation à suivre les travaux du Sénat d'un salon voisin, lors d'un débat consacré, début octobre, à la situation des personnes handicapées... Le constat est sans équivoque : ce qui est vrai dans l'enceinte du Palais du Luxembourg l'est aussi, la plupart du temps, en dehors, sept ans après l'adoption de la loi du 11 février 2005, laquelle avait pourtant pour objectif « une société accessible pour tous en 2015 ». Une ambition qui demande, selon un rapport de l'IGAS, encore 20 milliards d'euros de travaux de mise en conformité. Ces investissements colossaux ne peuvent et ne doivent pas reposer sur les seules épaules des collectivités, plaident les élus du groupe CRC. Mais ils sont pleinement justifiés, et peuvent même concourir à une relance économique. « Une cité universelle est le gage d'une réelle prise en compte des besoins spécifiques des familles, des personnes vieillissantes et de la volonté des personnes en situation de handicap de ne plus être victimes d'une forme d'apartheid ou, à tout le moins, de relégation sociale, souligne Isabelle Pasquet. Tant que l'espace urbain, les lieux de rencontre et de vie collective ainsi que les chaînes de déplacement ne seront pas accessibles à toutes et à tous, on privera, de fait, les personnes en situation de handicap de leur pleine citoyenneté ».**

INSTANTANÉES

**MARIE-FRANCE BEAUFLIS**

a déploré une nouvelle fois la baisse du fret ferroviaire SNCF à l'occasion d'une question orale posée dans l'hémicycle du Sénat le 2 octobre. « J'ai interpellé, ici même à de nombreuses reprises, les différents ministres des gouvernements successifs, a souligné la sénatrice d'Indre-et-Loire. Malgré les discours, malgré les bonnes intentions du Grenelle de l'environnement, la situation ne fait qu'empirer chaque année un peu plus. » La part du ferroviaire dans le transport de marchandises en France est passée de 30 % en 1984 à 9,5 % en 2011, avec un nouveau recul en 2012, alors que le Grenelle avait fixé l'objectif de porter la part modale du non routier et du non aérien à 25 % pour 2022. Une absurdité écologique et économique alors que les prix du pétrole ont été multipliés par trois depuis 2000 et risquent de doubler à l'horizon 2025. « C'est une réponse économique, sociale et financière globale qui doit être élaborée pour répondre aux besoins de ce secteur. Mais cela ne pourra se faire sans un engagement politique. Il faudrait amplifier le travail entrepris sur la qualité du réseau. Il faut également rouvrir, de toute urgence, les gares de fret fermées par le précédent gouvernement, et les moderniser. Il faut remettre sur les rails les wagons isolés qui ont fait leur preuve chez nous et qui continuent à se développer dans d'autres pays européens, comme en Allemagne, si souvent donnée en exemple. »

**GÉRARD LE CAM**

a apporté son soutien au mouvement d'opposition à l'ouverture du magasin Carrefour Market de Lamballe le dimanche matin. Le sénateur des Côtes-d'Armor rappelle à ce propos, dans un communiqué, que le groupe CRC a déposé le 23 septembre 2011 une proposition de loi garantissant le droit au repos dominical. Celle-ci stipule notamment, dans son article premier, que « dans l'intérêt des salariés, de leurs familles et de la société, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ». Cette proposition de loi a été adoptée par le Sénat. Il faut maintenant qu'elle soit adoptée au plus vite par l'Assemblée nationale, comme le demandent les sénateurs communistes. Le travail le dimanche est de moins en moins exceptionnel. En 2009, plus de 6 millions de salariés, soit 27,5 % d'entre eux, travaillaient ce jour-là en France, principalement dans le secteur tertiaire.

**MICHEL LE SCOUARNEC**

a soulevé la question de l'emploi dans le Morbihan à l'occasion d'une séance de questions orales au gouvernement, le 16 octobre dernier. « La première des urgences, estime le sénateur communiste, est de défendre les salariés pour les protéger le plus possible de la casse et des conséquences du comportement des actionnaires, qui exigent souvent des entreprises une valorisation maximale de leurs actions. Le temps

nous est compté pour empêcher la disparition de milliers d'emplois, disparition qui aurait des conséquences dramatiques pour les familles, les comptes sociaux et les territoires. » Le cas du groupe Doux est l'exemple départemental le plus médiatisé, avec environ 1 000 salariés licenciés sur les cinq sites du département, et plus de 300 aviculteurs au chômage sur les 800 qui travaillaient avec le groupe. Mais il faut aussi citer les chantiers STX de Lanester, fleuron de la construction navale dont le carnet de commandes est aujourd'hui désespérément vide. Absent des marchés de la construction et de la réparation navale civile, le département abrite pourtant des sites d'excellence, disposant de toutes les infrastructures nécessaires. « La filière navale est une industrie porteuse d'emplois qualifiés générant chacun trois à quatre emplois induits, plaide Michel Le Scouarnec. Des solutions sont possibles : on pourrait envisager une plus grande implication des services de l'État, qui est actionnaire des chantiers via le Fonds stratégique d'investissement, ou encore la création d'une grande filière de déconstruction navale. Il existe également des besoins dans la filière pêche et dans la filière nautique. Il est également impératif de renforcer les droits des salariés et de favoriser le développement d'une véritable démocratie sociale, qui ferait des salariés des acteurs de l'essor économique et non plus des variables d'ajustement d'une économie au service du seul profit. »

Dans cette page



Dominique Watrin



Michel Le Scouarnec

# initiatives

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN



UNE VOIX DIFFÉRENTE  
*au Sénat*

Numéro 81 - Novembre 2012

Budget, sécurité sociale,  
emplois, salaires, collectivités...

Pourquoi  
nous refusons  
l'austérité



TRAVAIL LÉGISLATIF

Injuste et inapplicable, **le bonus-malus**  
de la tarification progressive de l'énergie retoqué au Sénat



IDÉES IDÉAL

Pour en finir avec le soi-disant  
« coût » du travail



BLOC NOTES

*Pétroplus,*  
*une entreprise*  
*parfaitement viable*

[www.groupe-crc.org](http://www.groupe-crc.org)

APRÈS LES ÉTATS GÉNÉRAUX, QUEL AVENIR POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ? *Cahier spécial.*

**Le meilleur moyen de réduire l'utilisation des pesticides est de modifier les pratiques agricoles et de développer la recherche agronomique.**

Gérard Le Cam, membre de la mission sénatoriale « Pesticide et santé ».

*Cette mise sous tutelle est explicitement confirmée par le traité qui prévoit pour la première fois des mécanismes de sanctions automatiques et un droit de saisine, État contre État, de la Cour de Justice de l'Union européenne à l'encontre des « mauvais élèves » de l'austérité. Nous contestons la banalisation de ce texte qui constitue une étape nouvelle dans l'intégration libérale européenne.*

Communiqué de presse du groupe CRC, le 3 octobre, à propos de la ratification du TSCG.

*Cette visite est lourde d'interrogations à plusieurs titres. Elle intervient tout d'abord alors que le Premier ministre israélien vient d'annoncer le prolongement de l'alliance de son parti, le Likoud, avec le parti d'extrême-droite, « Israel Beytenou », farouche partisan de l'extension des colonies légales en Cisjordanie. Elle intervient aussi alors que se poursuit le blocus inhumain, inacceptable et illégal de la bande de Gaza qui est une sorte de punition collective à l'encontre de ses habitants. Par ailleurs, nul doute que le Premier Ministre israélien viendra aussi chercher des assurances de la France pour qu'elle ne se positionne pas en faveur de l'accueil de la Palestine à l'ONU, avec le statut d'Etat non membre, comme le demande Mahmoud Abbas, président de l'Autorité Palestinienne.*

Michelle Demessine, le 31 octobre, courrier à François Hollande à propos de la visite du Premier ministre israélien.

**Si les élus locaux se plaignent régulièrement du poids des normes, ils affirment aussi qu'ils auraient besoin de plus de conseils techniques. Ces deux exigences, me semble-t-il, se répondent. Les élus demandent en effet plus de conseils, conscients que ces normes sont pour la plupart d'entre elles des règles de sécurité, de qualité et d'égalité et constituent de ce fait un élément de notre pacte social et républicain qu'il serait dangereux de disloquer.**

Christian Favier, le 24 octobre, lors de la discussion de la proposition de loi relative à la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales.



**LES 20 SÉNATEURS DU GROUPE CRC :** Éliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre-et-Loire ; Michel BILLOUT, sénateur de Seine-et-Marne ; Éric BOCQUET, sénateur du Nord ; Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne ; Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire ; Annie DAVID, sénatrice de l'Isère ; Michelle DEMESSINE, sénatrice du Nord ; Évelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; Christian FAVIER, sénateur du Val-de-Marne ; Guy FISCHER, sénateur du Rhône ; Thierry FOUCAUD, sénateur de Seine-Maritime ; Brigitte GONTHIER-MAURIN, sénatrice des Hauts-de-Seine ; Pierre LAURENT, sénateur de Paris ; Gérard LE CAM, sénateur des Côtes-d'Armor ; Michel LE SCOUARNEC, sénateur du Morbihan ; Isabelle PASQUET, sénatrice des Bouches-du-Rhône ; Mireille SCHURCH, sénatrice de l'Allier ; Paul VERGÈS, sénateur de La Réunion ; Dominique WATRIN, sénateur du Pas-de-Calais.

**Journal du groupe communiste républicain et citoyen.** Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. [www.groupe-crc.org](http://www.groupe-crc.org) / [crc@senat.fr](mailto:crc@senat.fr)  
Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction en chef et conception : Emmanuel Raynal. Création graphique et mise en page : Mustapha Boutadjine. ISSN : 1962-5766.





# À NOTRE AVIS

Par **Éliane Assassi**, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC.

## Fidèles au changement

**D**epuis plusieurs semaines, nous nous inquiétons du décalage existant entre les projets de loi débattus au Parlement et les engagements de la gauche arrivée au pouvoir le 6 mai. On peut résumer les choses simplement : en lieu et place « *du changement, c'est maintenant* », nous ne constatons pas pour l'essentiel de véritable rupture avec les logiques libérales. Ce n'est pas tomber dans la surenchère que de le dire, ni faire preuve d'une quelconque attitude politicienne. La simple analyse des textes gouvernementaux proposés nous conduit à ce constat. La ratification du pacte budgétaire européen, le fameux traité « Merkozy », avec le soutien satisfait de l'UMP, n'augurait rien de bon. De fait, le projet de budget pour 2013, le projet de loi

de financement de la sécurité sociale pour 2013, la loi de programmation budgétaire, et même la loi prévoyant une tarification progressive de l'énergie, portent la marque du libéralisme.

**Cette soumission soudaine** et radicale aux pressions patronales traverse désormais la quasi-totalité de l'action gouvernementale. Il en est ainsi avec la reprise de la plupart des préconisations du rapport Gallois sur la compétitivité, avec à la clé une hausse injuste de la TVA, combattue il y a quelques mois à peine par le candidat Hollande, et de nouveaux cadeaux fiscaux aux entreprises. Voilà pourquoi nous rejetons ces orientations, comme les diverses dispositions qui perpétuent l'esprit sécuritaire de l'ère Sarkozy et que le nouveau ministre de l'Intérieur met en oeuvre. Ces mesures ne tournent pas seulement le dos aux promesses faites, elles sont synonymes de difficultés accrues pour les Français

et enfonceront un peu plus le pays dans la crise. Ce faisant, on nous accuse de faire le jeu de la droite. Là aussi que les choses soient claires : nous voulons que la gauche réussisse et c'est pour cela que nous tenons ce langage de vérité.

**Nos adversaires sont précisément la droite** et l'extrême-droite. L'UMP et les centristes ont laissé la France dans un état lamentable : chômage massif, explosion de l'endettement, désindustrialisation galopante, accroissement des inégalités sociales. Ses représentants sont donc particulièrement mal placés pour faire la leçon. Avec André Chassaigne, président du groupe GDR à l'Assemblée nationale et Pierre Laurent, secrétaire national du PCF et sénateur de Paris, j'ai rencontré le Premier ministre le 8 octobre dernier.

**Nous lui avons proposé de reprendre les mesures** budgétaires adoptées par la gauche sénatoriale à l'automne 2011, ainsi que celles relatives au financement de la sécurité sociale, adoptées alors. Une fin de non-recevoir nous a été opposée. Ces mesures étaient pourtant marquées par une volonté partagée de rompre avec la dérive libérale et portaient l'empreinte de choix de gauche en rupture avec ceux de la droite. Elles ont été approuvées par toutes les forces de gauche. Pourquoi ce qui était juste hier ne l'est plus aujourd'hui ? Pourquoi ne pas respecter les engagements de campagne ? Notre attitude n'a rien d'extrémiste. Nous demandons juste qu'une vraie politique de gauche soit menée.

# SOMMAIRE

## Une loi qui remet en cause le service public de l'énergie. Page 4

Le prochain budget de la sécurité sociale déçoit profondément.

Lutte contre le terrorisme : encore un texte d'affichage

Quel avenir pour le rail et la SNCF ?

La droite et le Parti socialiste approuvent le carcan libéral européen.

17 octobre 1961, vers la reconnaissance d'un crime d'État.

TRAVAIL LÉGISLATIF

## L'austérité conduit tout droit à la récession. Page 10

La culture, un outil de citoyenneté et d'épanouissement.

Le suicide est aussi le symptôme d'une société en crise.

Le travail n'est pas un « coût », mais une richesse.

Protégeons la forêt de la spéculation foncière.

Réparer les dommages et prévenir les risques de l'après-mines.

IDÉES IDÉAL

## Pas de fatalité à la fermeture de Pétroplus. Page 14

Vite, des mesures concrètes contre l'évasion fiscale !

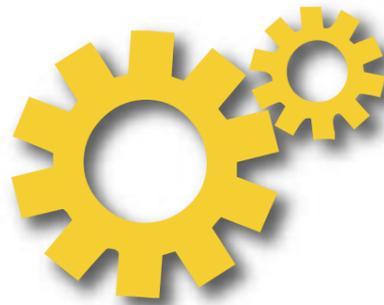
Les femmes, premières victimes du temps partiel

Les personnes handicapées, toujours citoyens de seconde zone.

BLOC NOTES

Spécial collectivités territoriales Pages centrales.

RENDRE LES USAGERS RESPONSABLES DES GASPILLAGES ÉNERGÉTIQUES EST D'ABORD INJUSTE. MAIS C'EST AUSSI INEFFICACE QUAND ON VEUT RÉALISER DES ÉCONOMIES.



# Une loi qui remet en cause le service public

Le groupe CRC est à l'origine du rejet par le Sénat de la proposition de loi instaurant une tarification progressive de l'énergie.



L'énergie peut représenter jusqu'à 30 % du budget des ménages. Le dispositif proposé frappera les plus modestes, déjà victimes de la précarité énergétique, ainsi que la majorité des classes moyennes, trop aisées pour bénéficier des tarifs sociaux, mais pas assez fortunées pour procéder aux travaux d'isolation qui les feraient échapper à la sanction instituée via le malus. » Pointer du doigt les soi-disant gaspilleurs n'est donc pas la solution. Surtout quand l'on sait que les diagnostics énergétiques sont loin d'être fiables et peuvent varier considérablement selon les organismes qui les effectuent... « La mise en place d'un bonus-malus apparaît totalement déconnectée de la réalité, résume donc Gérard Le Cam, prenant superficiellement en compte la diversité des situations des foyers, la qualité d'isolation des bâtiments, la réalité des rapports entre locataires et propriétaires. Il y a une remise en cause de la péréquation tarifaire et de l'unicité du tarif sur tout le territoire national. Cette loi encourage aussi la spéculation sur le prix de l'énergie à travers la marchandisation des capacités d'effacements, et

« Le dispositif proposé frappera les plus modestes, déjà victimes de la précarité énergétique, ainsi que la majorité des classes moyennes. »

Mireille Schurch, sénatrice de l'Allier.

fait reposer le financement des tarifs sociaux sur les seuls usagers. » Sur ce dernier point, les élus du groupe CRC proposent d'élargir le nombre de bénéficiaires de ces tarifs ; de même qu'ils proposent l'extension de la trêve hivernale, durant laquelle les coupures sont interdites, à tous les usagers. Plus globalement, ils considèrent que « l'urgence écologique et sociale mérite mieux qu'un texte élaboré, sans aucune concertation des usagers, de leurs associations, des élus et des organisations syndicales et dont beaucoup dénoncent une impossible application concrète. Il est temps de mettre en œuvre une politique volontariste de l'énergie autour d'un pôle public garant de la pérennité du service public de l'énergie, seul à même de répondre au défi de la transition énergétique et d'assurer l'accès à l'énergie pour l'ensemble de nos concitoyens ». Rejetée par le Sénat, la proposition de loi du député socialiste François Brottes, le monsieur « énergie » de la campagne de François Hollande, n'est pour autant pas enterrée, puisqu'au bout du compte, c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot. Mais ce rejet complique la tâche du gouvernement : sur un plan législatif, il retarde le vote de la loi en raison de navettes supplémentaires ; sur un plan politique, il témoigne qu'il n'y a pas de majorité de gauche au Sénat, et vraiment de gauche, sans le groupe CRC. Surtout, il met en lumière qu'un texte défendu par un gouvernement socialiste et ses alliés écologistes n'est pas nécessairement progressiste, et qu'il peut même être rétrograde. Plutôt gênant.

## Dans ces pages



Mireille Schurch



Gérard Le Cam



Guy Fischer

Delphine Batho a la tête des mauvais jours, ce 31 octobre. Il est minuit passé. Dans l'hémicycle du Sénat, la ministre de l'Écologie se tourne vers les bancs du groupe CRC et l'accuse de s'être laissé « instrumentaliser » par la droite. Des cris de protestation et d'indignation fusent en réponse. Avant même sa discussion en séance publique, le Sénat vient de rejeter la proposition de loi instaurant un tarif progressif de l'énergie (électricité, gaz, mais aussi autres sources) en adoptant une motion déposée par les élus communistes, et votée avec l'appui de l'UMP et des centristes. Le vote n'est pas vraiment une surprise : quelques jours plus tôt, la motion avait déjà été adoptée en commission, laissant augurer d'un tel scénario. Pourquoi le groupe CRC a-t-il pris cette initiative ? Tout simplement parce que la loi est mauvaise, juge-t-il. Au prétexte, louable, de réaliser des économies et de consommer mieux, elle remet en cause le service public de l'énergie, rompt le principe républicain d'égalité d'accès, pénalise les familles modestes, fait des conduites économes un

marché spéculatif et favorise honteusement les opérateurs privés de l'éolien par la grâce d'un amendement surprise déposé par les écologistes à l'Assemblée nationale. Sans compter qu'elle procède d'un mécanisme si complexe que la moindre usine à gaz passe, en comparaison, pour un sommet de simplicité. Avouons que cela fait beaucoup pour un texte défendu par un gouvernement de gauche ! Trop, aux yeux des sénateurs du groupe CRC. L'instauration d'un bonus-malus censé favoriser les économies d'énergie, qui ne s'appliquera de surcroît qu'aux ménages et non au secteur tertiaire, pourtant extrêmement énergivore, est à la fois « injuste et impraticable », estiment-ils. Impraticable, car reposant sur des critères complexes, voire arbitraires : zones climatiques, nombre d'occupants du foyer fiscal, données relatives au mode de chauffage. Injuste, ainsi que l'explique Mireille Schurch : « Ce texte part notamment de l'idée selon laquelle les ménages gaspillent. Or de nombreuses études d'opinion l'attestent, nos concitoyens sont sensibles aux enjeux environnementaux et prêts à agir. Toutefois, parallèlement, de nombreuses dépenses énergétiques sont contraintes : logement mal isolé, incapacité à acquérir des matériels à basse consommation énergétique vendus trop cher, manque d'information...

GUY FISCHER. *Sénateur du Rhône.*

# Ce projet de loi de financement de la sécurité sociale déçoit profondément

**En présentant à la presse le projet de loi de financement de la sécurité sociale, Marisol Touraine, la ministre de la Santé, a estimé qu'il s'agissait d'un « budget de justice ». Est-ce aussi votre avis ?**

**Guy Fischer.** J'ai une autre conception de la justice. Des personnes souffrent, il y a une véritable urgence sociale et sanitaire qui appelle des mesures immédiates, un renversement des valeurs. Un saccage méthodique de notre système de protection sociale, des valeurs portées par le Conseil national de la Résistance, a été programmé et réalisé par la droite. La moindre des choses que l'on aurait pu attendre du premier projet de loi de financement de la sécurité sociale de la gauche au pouvoir aurait été de revenir immédiatement sur des mesures telles que les véritables plans sociaux, restructurations et fermetures de lits qui se multiplient dans les hôpitaux.

Tous les jours, je reçois des témoignages accablants. J'ai rencontré dernièrement une délégation intersyndicale de l'hôpital de soins de suite et de réadaptation Henry Gabrielle, unité des Hospices Civils de Lyon, seul établissement public qui reçoit



et reconstruit des grands blessés, notamment paraplé-giques. J'en ai pourtant beaucoup vu, mais là, j'ai été effrayé. Lorsque l'on vous dit avec les larmes aux yeux que l'on n'en peut plus, moralement et physiquement, que les patients sont en danger, que l'on se sent traité comme des esclaves, avec un chantage permanent, que l'on met en danger sa vie de couple et sa famille, que l'on vous oblige à revenir remplacer un congé maladie le jour même pour le soir, que la direction rouvre des lits fermés pendant l'été avec moins de personnel... Enfin, comble du cynisme : un projet de réorganisation est en cours qui prévoit de faire un tri parmi les patients admis en hospitalisation : pudiquement, cela s'écrit « allègement de la charge en soins dans les unités concernées : ratio d'admission d'un patient "lourd" pour deux patients "légers" ». Voilà où en est le service public hospitalier dans l'un des fleurons de nos équipements de santé lyonnais.

**Allez-vous jusqu'à dire que ce PLFSS s'inscrit dans la continuité des budgets précédents élaborés et votés par la droite au pouvoir ?**

**Guy Fischer.** Pas tout à fait. Quelques orientations vont dans le bon sens, mais elles portent en elle l'absence de souffle de changement ; elles sont des projets, des négociations à venir, des concertations à lancer. Les besoins eux, sont impérieux et appellent des réponses aussi concrètes qu'urgentes. Je pense à la protection sociale des étudiants, à la dépendance des personnes âgées, à l'insuffisance de revenus d'existence des personnes handicapées, à l'urgence de restaurer l'Allocation Equivalente Re-traite dont la suppression plonge des dizaines de milliers de chômeurs âgés dans la misère. Non, ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 ne me satisfait pas ; il me déçoit même profondément.

**Cela dit, pour la première fois depuis longtemps, le gouvernement n'envisage pas de baisse de prestations...**

**Guy Fischer.** Je ne dirai pas les choses comme cela, car je ne puis me satisfaire d'un moindre mal. Je suis consterné de constater, au vu des débats à l'Assemblée nationale, que le gouvernement ne renonce à aucune des mesures scélérates prises sous la droite qui ont fait régresser dramatiquement l'accès aux soins pour tous. Il en est ainsi des franchises, des déremboursements... mais également de la loi HPST qui avait – et a toujours – vocation à mettre à la diète l'hôpital public, à fermer et restructurer des établissements, à nommer des « patrons » de centres hospitaliers qui sont de véritables liquidateurs, des dépassements d'honoraires qui font renoncer aux soins. Il n'y a pas trace du courage politique qui consisterait à gérer fermement les honoraires et l'installation en zones sous-dotées qui deviennent des déserts médicaux... Dans mon département,

l'Agence Régionale de Santé et la Mutualité française préparent un « mariage de la carpe et du lapin », une union contre nature d'établissements privés lucratifs et d'établissements mutualistes. Dans la future structure, les dépassements d'honoraires seront quasi obligés, les patients mutualistes étant littérale-

ment poussés dans les bras des chirurgiens à hauts dépassements, lorsque leur état de santé nécessitera des prestations que seuls les médecins privés pratiquent.

**Comment réduire les dépassements d'honoraires ?**

**Guy Fischer.** Des mesures résolument coercitives. Les médecins libéraux, notamment dans les grandes spécialités, ont perdu le sens du fameux « tact et mesure ». Là encore, je vais vous fournir un exemple concret. Le dimanche 21 octobre dernier, à la clôture du congrès de la Mutualité française, le Président de la République s'exprimait en ces termes : « *Aucun Français ne doit se trouver à plus de trente minutes de soins d'urgence...* ». J'y étais et j'ai applaudi à ces fermes propos. Malheureusement, les fermetures de maternités de proximité nous offrent un triste démenti et les faits divers récents viennent illustrer une situation catastrophique. Nous assistons à une véritable fracture sanitaire suite à la fermeture de 2/3 de nos maternités. Le temps de 45 minutes retenu comme délai de référence en termes de sécurité pour la mère et l'enfant n'est plus respecté, ainsi que le souligne la coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité. L'UFC « *Que choisir* » de mon département vient à son tour de m'alerter en faisant le lien entre déserts médicaux et dépassements d'honoraires. Cette association de consommateurs, réputée pour le sérieux de ses enquêtes, souligne qu'au-delà des déserts géographiques – zones rurales et quartiers populaires – la pénurie de médecins ne pratiquant pas de dépassements d'honoraires accroît de façon dramatique l'inégalité dans l'accès aux soins. Dans le département du Rhône, le pourcentage de la population vivant dans un désert médical gynécologique, selon les critères que je viens de rappeler, est de 9 %. Mais ce chiffre passe de 9 à 99 % si l'on ne peut financièrement accéder qu'à un gynécologue pratiquant le tarif 1. Face à une telle fracture, il faut agir, agir vite et sur trois leviers : décréter un arrêt immédiat des fermetures de maternités et hôpitaux de proximité, plafonner les dépassements d'honoraires en

gynécologie comme dans d'autres secteurs en grande tension, interdire les installations dans les zones sur-dotées.

**Approuvez-vous l'augmentation des taxes sur la bière et le tabac ?**

**Guy Fischer.** C'est, comme d'habitude un débat qui soulève des passions qui ne font pas toujours honneur à la représentation nationale. La semaine dernière à l'Assemblée nationale, les députés ont passé des heures à défendre leurs territoires, leurs brasseurs de bière, le renom de leurs productions. Sur le fond, ils n'ont pas tort : ces entreprises sont créatrices d'emploi, utilisent un savoir-faire séculaire et préservent un art de vivre à la Française. Toutefois, il est aussi biaisé de ne parler qu'emploi ou de n'évoquer que la question de la santé publique. La réalité est que la santé publique devient presque un prétexte pour justifier de maigres économies qui vont porter préjudice aux professions de buraliste, de brasseur, ou de cafetier. Il existe d'autres moyens de faire une œuvre nécessaire de prévention et je préfère dire clairement que ces économies sont pusillanimes au regard des recettes nouvelles que l'on pourrait trouver. Car le déficit chronique de la protection sociale est avant tout une question de recettes.

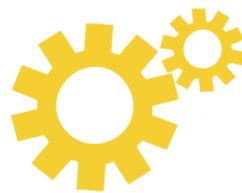
**Quelles sont alors vos propositions pour lutter contre ce déficit ?**

**Guy Fischer.** Surtout ne pas alourdir le poids de la fiscalité sur les retraités comme le gouvernement vient de le faire adopter. C'est un non-sens et un signe négatif, une atteinte inacceptable à leur pouvoir d'achat déjà en recul. Ce que j'appelle de mes vœux, c'est une réforme structurelle du financement de la sécurité sociale, sur la base de prélèvements justes. C'est mettre à contribution les revenus du capital au même niveau que ceux du travail, c'est taxer les revenus issus des placements financiers des banques et des entreprises. Voilà la rupture positive qu'attendent les Français et qui permettrait vraiment de dégager des moyens pour le financement pérenne de notre système de protection sociale solidaire.

LE CHIFFRE

**11,4 milliards d'euros**

C'est l'évaluation du déficit du budget de la sécurité sociale en 2013, alors que celui-ci atteindra environ 13 milliards cette année. Pour arriver à ce résultat, le gouvernement prévoit 5 milliards de recettes supplémentaires, qui pèseront majoritairement sur les ménages, et 2,4 milliards d'économies de dépenses. Seules mesures positives : la gratuité totale de l'IVG, la contraception libre et gratuite pour les mineurs de 15 à 18 ans, une meilleure protection sociale des exploitants agricoles... Marisol Touraine ne cache pas qu'il s'agit, avec ce budget, de rentrer à terme dans les clous des 3 % de déficit des comptes publics. Une maîtrise comptable qui s'inscrit dans la continuité des précédentes lois de financement de la sécurité sociale.



Lutte contre le terrorisme

# Encore un texte d'affichage

Dans l'hémicycle du Sénat, il n'est pas habituel qu'un ministre de l'Intérieur socialiste suscite des applaudissements nourris en provenance des bancs de l'UMP. Manuel Valls a réussi ce petit exploit le 16 octobre 2012, en conclusion de la discussion d'un projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme. Un texte approuvé par l'ensemble des forces politiques de la Haute Assemblée, à l'exception notable du groupe CRC qui lui reproche de faire perdurer, même si Manuel Valls s'en défend, « l'amalgame inadmissible entre immigration et terrorisme », notamment en maintenant les contrôles d'identité discriminatoires aux frontières, contrôles qui n'ont jamais permis d'atténuer la menace terroriste. Ironie de l'alternance politique : alors dans l'opposition, les socialistes s'étaient prononcés contre, en janvier 2006, une loi permettant de surveiller temporairement les messages téléphoniques et les communications électroniques. Deux dispositions que le gouvernement prolonge précisément jusqu'en 2016 avec ce nouvel opus législatif... Outre cette prorogation, la loi prévoit qu'un Français parti s'entraîner dans un camp à l'étranger pourra désormais être poursuivi, avec à la clé une peine de dix ans d'emprisonnement et 225 000 euros d'amende. La création de ce nouveau délit pourra sans doute rassurer l'homme de la rue. Il n'en est pas moins parfaitement inutile. Le délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste existe déjà et permet de faire face à la plupart des situations. Sans compter qu'il sera quasiment im-

**La lutte contre le terrorisme ne peut pas se satisfaire d'une politique sécuritaire qui se contente d'un fichage généralisé des citoyens.**

possible de recueillir sur place les preuves, nécessaires faut-il le rappeler pour prononcer une condamnation, dans des pays qui ne sont pas a priori connus pour faciliter ce genre d'investigation... Fidèles à leur rejet des lois d'affichage, les sénateurs communistes n'ont pas, eux, changé de point de vue. « Nul ici ne conteste la nécessité absolue de lutter contre les méthodes et les actes terroristes qui visent, comme l'indique la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 8 septembre 2006, "l'anéantissement des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie", a expliqué Éliane Assassi.

*Le terrorisme existe, il doit être combattu avec force. La question qui se pose est celle des moyens à déployer pour l'éradiquer. Pour lutter efficacement contre, il faut envisager le phénomène dans son intégralité, et surtout ne pas se satisfaire*

*d'une politique sécuritaire qui se contente d'un fichage généralisé, où chaque citoyen est vu comme un terroriste potentiel. Il faut identifier les véritables causes de ces graves dérives afin de mieux les combattre. Nous ne votons pas ce texte, je le dis avec fermeté et avec force, non par laxisme – que cela soit entendu –, ce que certains s'empresseront d'affirmer, non parce que nous considérons qu'il ne faut pas agir, mais parce que nous pensons que pour fournir de véritables solutions, il faut viser les problèmes réels, ce qu'il ne fait pas. »*

## Bisphénol A

Le Sénat a approuvé l'interdiction totale de l'utilisation du bisphénol A, à partir de 2015, dans la fabrication, la commercialisation et l'exportation de l'ensemble des contenants alimentaires, dispositions déjà adoptées par l'Assemblée nationale et approuvées par le groupe CRC. « Nous avons aujourd'hui l'opportunité de donner une portée réelle au principe de précaution, a souligné Laurence Cohen, en faisant en sorte que, sans doute pour la première fois, le législateur s'en inspire avant même d'être confronté à une crise sanitaire. Certains considèrent que, ce faisant, nous grossissons le risque. Je ne le crois pas et je suis persuadée qu'il s'agit, en réalité, d'éviter qu'un risque ne se réalise. Il faut nous placer en situation non pas d'observateurs du risque, mais d'acteurs actifs anticipant le risque. Ne perdons jamais de vue le temps perdu concernant l'amiante et n'oublions pas combien les conséquences ont été, et sont toujours, dramatiques ! » En 2010 déjà, lors de l'examen d'une proposition de loi déposée par le groupe RDSE, les élus du groupe CRC avaient proposé l'interdiction totale de ce composant. Mais à l'époque, la majorité sénatoriale n'avait retenu que le principe d'une suspension de la commercialisation des seuls biberons contenant du bisphénol A.

# Roms, à l'encontre des clichés

Comment aborder le dossier, délicat, des populations roms vivant en France ? « Cette question ne doit pas faire l'objet dans notre pays d'un traitement que je qualifierai d'ethnique. Il s'agit simplement d'appliquer le droit commun et de venir en aide à des citoyens européens, des migrants économiques, qui sont victimes de conditions économiques et sociales déplorables », répond Michel Billout. Une ligne de conduite que le sénateur de Seine-et-Marne a déclinée lors de l'examen par le Sénat, le 15 octobre, d'une proposition de résolution déposée par le groupe écologiste relative aux ressortissants de nationalité roumaine et bulgare. Le texte demandait la levée des dispositions restrictives touchant ces populations, mais il a été rejeté par la Haute Assemblée, en raison de l'opposition des groupes UMP et centriste, auxquels s'est jointe une majorité d'élus radicaux du RDSE. Citoyens de pays membres de l'Union européenne, les 15 000 Roms vivant en France ne disposent pas des mêmes droits que les autres ressortissants communautaires, en raison d'un ensemble de mesures transitoires valables jusqu'en 2013, prévues par les traités d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie. Beaucoup d'emplois leur sont interdits, ils doivent posséder un titre de séjour et obtenir une autorisation de travail, ce qui limite grandement leur accès au marché du travail. Même si une récente circulaire interministérielle a élargi la liste des professions leur étant ouvertes. « La situation dramatique des Roms installés en France provient de leur absence de revenus légaux, qui entraîne une extrême précarité et des condi-



*tions de vie indignes, généralement dans des campements de fortune insalubres, constate Michel Billout. À cela s'ajoute une forte hostilité à leur égard. Leur situation d'extrême pauvreté en fait également des proies faciles pour les réseaux criminels. Je tiens à réaffirmer ici que les Roms sont plus souvent victimes qu'auteurs de délits. Ce statut dérogatoire au droit commun européen est assez choquant, car il conduit mécaniquement à des situations inextricables. Cet été, l'évacuation et le démantèlement par les forces de police de campements de familles roms occupant illégalement des terrains ont légitimement choqué une grande partie de l'opinion publique et suscité la réprobation des associations qui œuvrent auprès de ces familles. Il est vrai que la différence entre la méthode de l'actuel gouvernement et celle du précédent a pu ne pas apparaître très clairement. L'évacuation de ces campements est toujours une réponse brutale à des situations humaines et sociales complexes. »*

Dans ces pages



Michel Billout



Cécile Cukierman

## NOUS PROPOSONS

### TRAVAIL

Un accès au marché du travail équivalent à celui des ressortissants de l'Union européenne. Des mesures d'accompagnement en matière de formation, de logement, d'accès aux soins et d'éducation des enfants afin de faciliter l'intégration de ces populations.

### PILOTAGE

L'État doit organiser la mise en place de ces dispositions, et cesser de s'en remettre trop souvent aux collectivités locales, réduites à gérer une situation d'accueil à laquelle elles ne sont pas préparées, qui plus est, dans un contexte de crise budgétaire.

### EUROPE

L'Union européenne doit aussi veiller auprès de la Roumanie et de la Bulgarie à la bonne utilisation des fonds structurels destinés aux Roms et agir pour mettre un terme aux discriminations dont ils sont victimes dans leurs pays.

▶▶▶ Michel Billout est l'auteur d'un rapport sur la situation des populations roms au sein de l'Union européenne, présenté en novembre devant la commission des Affaires européennes du Sénat.

**Absentéisme scolaire.** Le Sénat a voté une proposition de loi du groupe socialiste, le 25 octobre, **abrogeant deux textes initiés par la droite** qui prévoient la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire répété. Les élus du groupe CRC ont approuvé cette abrogation, jugeant le mécanisme éthiquement contestable, **peu appliqué et inefficace.** « Ces lois sont fondées sur un amalgame entre absentéisme et délinquance que nous ne pouvons accepter, a indiqué Michel Le Scouarnec. L'absentéisme, qui est un phénomène complexe, lié à de multiples facteurs, recoupe des réalités diverses qui ne peuvent pas être résolues par le biais d'une mesure aussi simpliste et réductrice que la stigmatisation des parents. »

## LA PROPOSITION DE LOI

# Quel avenir pour le rail ?

Réunir RFF et la SNCF, d'accord. Mais pour quel projet d'entreprise ?

En annonçant le rattachement de Réseau Ferré de France à la SNCF au sein d'un pôle public ferroviaire rassemblé, Frédéric Cuvillier a suscité un espoir et une interrogation. L'espoir : voir la grande entreprise retrouver enfin son unité, après une division « source de dysfonctionnement ». L'interrogation : pour quoi faire et comment ? Le ministre des Transports est en effet resté vague sur le statut de ce futur pôle public, sur le prochain « pacte social » de l'entreprise et ses conséquences sur le statut des cheminots, sur la dette qui pèse aujourd'hui 40 milliards d'euros, sur l'avenir industriel et commercial de la société. Si d'aventure, comme pourrait le laisser supposer ce flou, le gouvernement est à la recherche d'idées innovantes, et authentiquement de gauche, il peut se tourner vers la proposition de loi déposée en mai dernier par le groupe CRC à l'initiative de Mireille Schurch. Ce texte, d'une vingtaine de pages, a pour ambition de dessiner les contours de la « relance du secteur public ferroviaire pour le droit à la mobilité et la transition écologique ». Fruit d'un long travail, il a mobilisé élus, personnels, associations, syndicats dans le cadre des ateliers législatifs du Front de gauche, pendant la dernière campagne électorale. Beaux joueurs, les sénateurs communistes le mettent à la disposition du ministre des Transports et de ses collègues du gouvernement. Ils y trouveront des pistes permettant de tracer un avenir pour la SNCF en dehors de la libéralisation. « Les 30 000 kilomètres de lignes ferroviaires qui irriguent la France représentent un formidable atout pour l'aménagement du territoire, la promotion d'une politique industrielle et de l'emploi au service du développement humain durable, rappellent au préalable les membres du groupe CRC. Pourtant, notre système ferroviaire est de plus en plus démantelé au nom de la concurrence et de la performance. Or, la réalité est toute autre, il s'agit simplement de livrer aux appétits des marchés financiers ce secteur de l'économie répondant pourtant à un besoin d'intérêt général. Nous estimons dans ce cadre que la finalité du système ferroviaire ne doit pas être la concurrence, ni même l'émergence de nouveaux opérateurs. Son objectif doit être de répondre aux besoins grandissants des usagers d'un transport de qualité, fiable, ponctuel, et cela en toute sécurité. Son objectif doit être de contribuer, par le rééquilibrage modal, à la nécessaire transition écologique. Il apparaît donc opportun d'engager en profondeur la refonte du système ferroviaire, de son organisation et de ses financements, afin de répondre à ces besoins. Nous estimons ainsi que seule

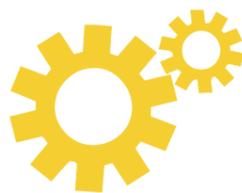


une politique publique des transports ambitieuse permettra de relever le défi de la mobilité durable. » Cela passe par la constitution d'un pôle public national de transports, dont la SNCF, entreprise de nouveau vraiment intégrée (ce qui suppose la disparition pure et simple de RFF), serait le coeur. Cela demande aussi un moratoire immédiat sur la libéralisation du secteur ferroviaire progressivement mise en place par l'Union européenne. La France a les moyens de l'obtenir. Il faut aussi relancer l'activité de fret, victime des politiques de concurrence, en faisant payer à son coût réel le transport routier et en déclarant d'intérêt général l'activité de wagon isolé. Au chapitre du financement, les sénateurs communistes notent que « compte tenu de son rôle stratégique et des investissements en jeux, le système ferroviaire ne peut s'autofinancer et nécessite par conséquent un soutien financier important ». L'État doit donc reprendre la dette de RFF et de la SNCF et prévoir un projet pluriannuel de financement des infrastructures ferroviaires dans le cadre d'une politique de transport multimodal. Besoin d'argent ? La renationalisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes serait un investissement lucratif : avec un à deux milliards de bénéfices annuels, il y aurait là de quoi faire.

## Biens sectionnaux

Casse-têtes juridiques, les sections de communes sont définies comme « toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune ».

Une dualité, source de blocages et de dysfonctionnements administratifs, que le Sénat a voulu clarifier en adoptant, le 15 octobre dernier, une proposition de loi du groupe RDSE visant à faciliter le transfert de ces biens sectionnaux aux communes. « Les biens sectionnaux sont des propriétés publiques, même si la quasi-totalité d'entre eux relève du domaine privé de la section de commune, a expliqué Cécile Cukierman pour le groupe CRC. Cet état de fait nourrit de nombreux conflits opposant les ayants droit et les communes, soit des intérêts particuliers à l'intérêt général. La jurisprudence, abondante et ancienne, ne suffisait plus à dénouer ces situations, d'autant que cette jurisprudence s'entremêle avec des dispositions législatives mal coordonnées. Ces conflits récurrents entraînent des blocages et des dysfonctionnements administratifs qui entravent la vie communale. Pire encore, ils créent des inégalités entre habitants d'une même commune. Il fallait donc agir. C'est pourquoi nous voterons cette proposition de loi. » Avec un regret cependant : la suppression par la commission des Lois de l'article premier du texte, lequel confiait aux préfets la responsabilité d'établir dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la loi, après enquête publique, l'inventaire des sections de commune et de leurs biens, droits et obligations. Motif : pour cause de RGPP, l'État aurait eu du mal à honorer cet engagement... « Un tel inventaire serait pourtant utile aux élus, qui, pour pouvoir décider des transferts, ont besoin de savoir exactement ce qu'il en est sur leur territoire communal, a donc déploré la sénatrice de la Loire. De nombreux maires nous interpellent encore aujourd'hui à ce sujet, et nous disent que cet article premier était important pour eux. C'est le rôle de l'État d'assurer l'égalité entre toutes les communes sur l'ensemble de notre territoire, et de les accompagner dans leurs démarches, quels que soient leur taille, leurs moyens et leurs services. »



## Pacte budgétaire

# Quand la droite et le Parti socialiste approuvent le carcan libéral européen

Débats expédiés et consensuels, large accord allant de la droite au PS en passant par les radicaux de gauche, votes sans surprise : le mois d'octobre 2012 restera dans la vie politique française comme le moment où une écrasante majorité de parlementaires, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, a approuvé, loin des Français et avec une certaine banalisation, le carcan libéral européen. En ratifiant d'abord le Traité sur la Stabilité, la Coopération et la Gouvernance au sein de l'Union européenne ; puis en votant « la règle d'or » qui transpose dans le droit national le principe d'une réduction obligatoire et mécanique des déficits publics. Si quelques élus socialistes se sont prononcés contre et si les écologistes, affichant une nouvelle fois leurs contradictions, voire leur incohérence, ont refusé le TSCG avant d'approuver la règle d'or, seuls les parlementaires du Front de gauche ont rejeté en bloc le traité et son application concrète, faisant entendre une partition différente, rompant avec la rengaine entendue. « Cette ratification est, à nos yeux, une faute politique », a ainsi répondu Pierre Laurent à Jean-Marc Ayrault venu défendre le choix du gouvernement devant le Sénat. *Oui, une faute ! Vous avez été élus pour conduire le changement, et non pour marcher dans les pas du sarkozisme. Les enquêtes d'opinion l'ont montré : les Français voulaient être consultés par référendum. Vous avez contourné cette volonté populaire. La ratification du traité restera entachée par ce refus. Non, il n'y a pas, dans notre pays, de majorité*

*populaire, de majorité de gauche favorable à ce traité ! Vous ne le ratifierez qu'avec la droite, qui endosse sans complexe l'héritage empoisonné de Nicolas Sarkozy. Nos collègues de droite suivront à la lettre les recommandations de Laurence Parisot : "On ne doit pas se poser la question de la ratification du traité européen : il faut le signer des deux mains." Pour notre part, nous garderons le cap du changement.* » Le traité a-t-il été renégocié, comme le pouvoir tente de le faire croire ? Manifestement non. Et ce n'est pas l'ajout d'un volet sur la croissance qui y change quelque chose. Simplement annexé, il n'a pas de valeur contraignante. Quant aux 120 milliards annoncés, la moitié était déjà prévue et l'ensemble représente très peu au regard des besoins et des moyens de l'Union européenne. Plus grave, la définition même donnée à la croissance par l'Union européenne « signe le retour des vieilles lunes libérales des bienfaits de l'ouverture à la concurrence », a dénoncé Thierry Foucaud, citant un passage éloquent du texte selon lequel les États membres s'attacheront « à promouvoir la croissance et la compétitivité, grâce, entre autres, à l'ouverture de la concurrence dans le secteur des entreprises de réseau, à la promotion de l'économie numérique, à l'exploitation du potentiel de l'économie verte, à la sup-



*pression des restrictions injustifiées appliquées aux prestataires de services et aux mesures visant à faciliter le démarrage d'une entreprise ». Conclusion logique tirée par Michel Billout, autre sénateur communiste : « J'ai été très attentif, aux arguments avancés par les défenseurs de la ratification, de droite comme de gauche. J'avoue avoir été davantage convaincu par les orateurs de l'UMP et centristes. Ils ont raison d'approuver massivement la ratification, car, incontestablement, ce traité est*

*le leur. Il est en totale conformité avec la politique conduite lorsque la droite était au gouvernement dans notre pays. »* La « règle d'or » limite le déficit budgétaire « structurel », c'est-à-dire hors aléas de la conjoncture, à 0,5 % du PIB des États. Un objectif qui doit être atteint le plus rapidement possible. En France, un Haut Conseil des finances publiques veillera à cet objectif, usurpant ainsi les droits du Parle-

*ment. « C'est l'ensemble des administrations publiques qui seront soumises à cette règle, et pas seulement les administrations de l'État, mais aussi les collectivités territoriales, les dépenses de régimes obligatoires de base de la sécurité sociale, ainsi que l'objectif national de dépenses d'assurance maladie de l'ensemble de ces régimes, a rappelé Marie-France Beaufile. La création du Haut Conseil des finances publiques va désormais priver les citoyens et leurs représentants d'une grande part de leur capacité de contrôle de l'action publique ; c'est en tout cas notre analyse. Le fondement de ce projet de loi organique est d'attacher durablement notre pays à l'étroite conception budgétaire qui régit aujourd'hui les destinées de l'Union européenne. Dessaisir le peuple et ses représentants de son pouvoir budgétaire est contraire à l'article XIV de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui pose, en rupture avec l'autocratie d'alors, le principe du contrôle des finances du pays par le peuple, et lui seul. Ce que ces textes tentent de finaliser aujourd'hui, c'est une autocratie d'une forme nouvelle, celle des marchés, organisée par des institutions non élues ! »*

## NOUS PROPOSONS

## UNE AUTRE EUROPE

**Réorientation de la construction européenne. Rupture avec l'austérité. Politique d'investissement. Harmonisation par le haut des standards sociaux, pour lutter contre le dumping social et les délocalisations. Valorisation de la protection sociale et de la formation, qui sont des atouts, et non des obstacles à la productivité. Promotion des services publics.**

## BANQUES

**Reconquête des pouvoirs bancaire et monétaire, au service du redressement social et productif. Changement du statut et des missions de la Banque centrale européenne, qui doit être mise au service du développement. Financement direct, sélectif et à bas taux, par la BCE, des organismes publics de crédit. Création d'un fonds européen de développement social et écologique. Lutte contre la spéculation financière, notamment sur les dettes des États.**

## DÉMOCRATIE

**L'Union européenne est devenue un empire autoritaire où la voix des peuples est sans cesse bafouée. Il est nécessaire de renforcer le rôle des parlements nationaux, celui du Parlement européen et il faut doter les citoyens de nouveaux outils d'intervention.**

## LE MOT

## Programmation

**En raison de l'opposition des élus communistes, UMP et centristes, le Sénat a rejeté le projet de loi de programmation budgétaire 2012-2017, lequel fixe les objectifs du gouvernement sur la durée de la législature, un déficit limité à 3 % du PIB en 2013 et à 0,3 % en 2017. Un choix justifié, pour Éric Bocquet, par « le refus de l'austérité » et l'opposition du groupe CRC à une loi « filleule du traité budgétaire européen ». « Nos raisons ne sont pas les mêmes que celles de l'opposition. C'est une tout autre logique anti-libérale que nous portons » a aussi souligné le sénateur du Nord, en référence aux choix de la droite. Celle-ci ne l'a d'ailleurs pas caché : elle est d'accord sur les objectifs, mais pas sur les moyens...**

## Dans ces pages



Marie-France Beaufile



Pierre Laurent

17 octobre 1961

# Vers la reconnaissance d'un crime d'État

Cinquante et un ans après, l'État français est en passe de reconnaître sa responsabilité dans l'une des nombreuses tragédies qui jalonnent le colonialisme : le Sénat a adopté une proposition de résolution du groupe CRC, déposée par son ancienne présidente Nicole Borvo Cohen-Seat, demandant la reconnaissance officielle du crime commis par l'État français le 17 octobre 1961, ainsi que la création d'un lieu de souvenir à la mémoire des victimes. Un vote survenu quelques jours après les propos de François Hollande, selon lesquels désormais « la République reconnaît avec lucidité ces faits ». 17 octobre 1961 : ce mardi-là, des dizaines de milliers d'Algériens vivant en France manifestent pacifiquement contre le couvre-feu que veut leur imposer la préfecture de Police. La manifestation est violemment réprimée. Les forces de l'ordre se déchainent sous le commandement de Maurice Papon, qui sera plus tard condamné pour complicité de crimes contre l'humanité en raison de son rôle dans la déportation de Juifs lorsqu'il était, à Vichy, secrétaire général de la préfecture de la Gironde : armés de « bidules », ces longues matraques, les policiers frappent à tour de bras ; les manifestants qui sont à terre sont impitoyablement assommés, piétinés, roués de coups. Des coups de feu sont tirés. Des hommes sont jetés à la Seine. Aujourd'hui, les historiens s'accordent à dire que cette sanglante répression a fait au moins deux-cents morts, et sans doute de très nombreux blessés. 11 000 arrestations suivirent. « Ce qui s'est passé le 17 octobre 1961, a souligné Pierre Laurent en présentant cette proposition, n'était pas un événement isolé survenu en un lieu et en un moment unique, mais constituait le paroxysme d'une politique de guerre coloniale symbolisée par la mise en place du préfet de police Maurice Papon et couverte, voire encouragée, par les plus hautes instances de l'État. On a vu s'effectuer cette nuit-là, dans les rues de la capitale, une chasse à l'homme aboutissant à des assassinats ; c'est pourquoi je pense, comme nombre d'historiens, que l'on peut parler en l'espèce d'un crime d'État emblématique. En reconnaissant le crime, en faisant la clarté sur les responsabilités, en ouvrant les ar-



sion brutale, rappelant par ses méthodes une des périodes les plus tragiques de notre histoire nationale » ainsi que « les complaisances scandaleuses dont bénéficient, de la part du Gouvernement, les factieux, plastiqueurs et criminels de l'OAS ». Et le 27, Maurice Papon est interpellé au Conseil de Paris par un autre élu communiste, Raymond Bossus. Le préfet de Police reste de marbre. « Nos combats de plusieurs décennies ont porté leurs fruits : le voile du silence et de l'oubli s'est enfin déchiré, se félicite aujourd'hui Guy Fischer. Il reste à présent à obtenir de notre nouveau gouvernement la reconnaissance plus globale de la responsabilité de la France dans les guerres coloniales qu'elle a menées, particulièrement en Algérie, avec son cortège d'horreurs. Car un travail historique et un travail de mémoire s'imposent sur cette période, y compris et surtout sur ses zones d'ombre. C'est en effet à ce prix que pourraient disparaître les séquelles les plus graves de la guerre d'Algérie, le racisme et les discriminations dont sont victimes encore aujourd'hui les ressortissants d'origine algérienne, du Maghreb ou d'anciennes colonies. »

Mustapha Boutadine

**En reconnaissant le crime, en faisant la clarté sur les responsabilités, en ouvrant les archives, en votant cette proposition de résolution, nous contribuerons à la dignité de la République.**

chives, en votant cette proposition de résolution, nous contribuerons à la dignité de la République. Nous apaiserons la douleur de toutes les victimes civiles et militaires et de leurs familles, pour redéfinir enfin des relations saines avec le peuple et le gouvernement algériens. » Très rapidement, la tragédie est dénoncée par l'Humanité, le PCF, ses élus, et des personnalités comme Simone de Beauvoir, André Breton, Aimé Césaire ou Marguerite Duras.

Dès le 19 octobre, Jacques Duclos, alors sénateur, intervient dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg lors d'une question orale. Le dirigeant communiste stigmatise « cette politique de représ-

▶▶▶ Le Sénat a également décidé de faire du 19 mars la journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, contre l'avis de la droite. « Toutes ces victimes, à des titres divers, méritent une date unique pour se recueillir, pour panser leurs plaies. La mémoire à besoin d'un point d'ancrage », a approuvé Guy Fischer au nom du groupe CRC.

## ORDRE DU JOUR

### ▶ NOVEMBRE

- ▶ 12  
Loi de financement de la sécurité sociale pour 2013
- ▶ 22  
Loi de finances pour 2013
- ▶ 29  
Questions cribles sur les énergies renouvelables

### ▶ DÉCEMBRE

- ▶ 6  
Questions d'actualité au gouvernement
- ▶ 12  
Simplification des normes applicables aux collectivités locales  
Débat préalable au Conseil européen des 13 et 14 décembre



# Une austérité qui conduit tout droit à la récession

LOIN DE LA RÉVOLUTION FISCALE PROMISE, LE GOUVERNEMENT A FAIT LE CHOIX DE LA RIGUEUR, SE SOUMETTANT AINSI AUX DOGMES LIBÉRAUX DÉCOULANT DE L'ACCEPTATION DU PACTE BUDGÉTAIRE EUROPÉEN. LES RECETTES SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUES NE SERVIRONT QU'À LA RÉDUCTION COMPTABLE DE LA DETTE, ET NON PAS À RELANCER L'ACTIVITÉ.

Marie-France Beaufile, sénatrice d'Indre-et-Loire.

Le Projet de loi de finances 2013 en discussion au Sénat est le premier budget d'un gouvernement de gauche depuis 10 ans. Nous aurions pu espérer, à l'instar du projet de loi de finances rectificative examiné en juillet, que j'ai voté avec mon groupe, que ce nouveau texte porte une même empreinte encore plus affirmée. Je me réjouis en effet que nous ayons imposé de façon plus forte les parachutes dorés des grands PDG ainsi que les transactions financières, c'étaient là des signes forts qui auraient pu augurer d'avancées plus prometteuses. Nous aurions souhaité que, très rapidement, des transformations d'une autre ampleur viennent répondre aux attentes de nos concitoyens qui se sont exprimés pour le changement lors des dernières élections. Mais une hirondelle ne fait pas le printemps, et le résultat n'est pas à la hauteur de la situation. À l'Assemblée nationale, tous nos amendements ont été repoussés. En revanche, ceux de la droite concernant les gains de cession de parts de société, plus connus comme « amendements des pigeons » ont reçu un accueil plus favorable de la part du gouvernement. Il ne s'agissait pourtant, ni plus ni moins, que d'un alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail, promesse tant de fois reprise par le candidat Hollande. Le gouvernement a reculé, alors qu'en juillet dernier, il nous affirmait vouloir engager les réformes fiscales à l'automne.

## Des choix qui pénalisent la croissance

Force est de constater que le vote du Pacte budgétaire a détourné le gouvernement de ses premières velléités d'orienter sa politique à gauche. Le vote très consensuel, de l'UMP, du centre, du PS et d'une partie des écologistes, à la quasi-unanimité, le 11 octobre dernier n'est pas neutre. Nous en ressentons déjà les conséquences. Le contexte économique fortement dégradé de la France avec 5 millions de chômeurs, et de l'Union européenne avec 25,4 millions de sans-emplois, et son lot de suppressions de services publics et de casse industrielle est une réalité. On pouvait penser que des décisions plus courageuses seraient prises pour une relance de la croissance. Or, le président Hollande a tenté de nous démontrer que le Traité Merkel Sarkozy, repris à la virgule près, était fondamentalement différent et qu'il comportait un volet croissance. On apprend ces jours-ci que l'incidence de ce volet croissance sur notre pays sera très minime. Sur les 55 milliards d'euros des fonds structurels votés par les États membres pour 2012, mais non encore distribués, une enveloppe de 2,5 milliards d'euros devrait pouvoir être mobilisée en faveur des territoires français. Une nouvelle fois la montagne a accouché d'une souris. En fixant l'objectif de réduire le déficit à 3 %, le pouvoir annihile complètement toute reprise économique et risque même de nous plonger dans la récession dans les prochains mois. Nicolas Sarkozy dans le journal *Le Monde*, le 11 décembre 2011, annonçait la sortie du tunnel : « L'accord européen sur la réforme des traités et le renforcement de la discipline budgétaire au sein de la zone euro crée les conditions du rebond et de la sortie de crise ». François Hollande vient de déclarer le 17 octobre dernier dans le

même journal : « Sur la sortie de la crise de la zone euro, nous en sommes près, tout près. Parce que nous avons pris les bonnes décisions au sommet des 28 et 29 juin et que nous avons le devoir de les appliquer, rapidement ». La similitude des propos est quelque peu inquiétante. Nous voyons où nous en sommes aujourd'hui. Les mêmes recettes sont reprises, celles des économistes libéraux qui attribuent la responsabilité de la crise aux déficits quand ce sont les milieux financiers qui sont les fauteurs de trouble. Les peuples grec et espagnol connaissent déjà la signification de ces méthodes. Ils les vivent dans leur chair au quotidien. Des économistes de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques mettent en garde le gouvernement

sur les ravages que provoqueraient les mesures pour parvenir à ce fameux objectif de ramener le déficit à 3 %. Ils nous rappellent que les politiques d'austérité engagées en Europe en 2011, voire en 2010, conduisent à la débâcle. Le budget qui nous est proposé est construit sur une croissance à 0,8 % alors qu'il est plus

probable qu'elle ne soit que de 0,1 % en 2012 et nulle en 2013. Pour atteindre cet objectif de 3 %, il faudrait alors envisager un nouveau plan de restrictions d'un montant de 22 milliards d'euros, nous disent ces mêmes économistes. De telles décisions auraient des conséquences sur les possibilités de consommation des ménages, sur l'activité économique. La situation de l'emploi serait alors catastrophique. Le taux de chômage pourrait atteindre les 12 % avec 200 000 destructions d'emplois estimées. Elles s'ajouteraient ainsi aux 253 000 chômeurs supplémentaires prévus en 2012 et aux 243 000 de 2013. Et ce ne sont pas les emplois aidés qui inverseront la tendance. La récession deviendrait alors réalité. C'est bien ce qui caractérise de façon essentielle ce budget 2013 que nous ne pourrions voter dans ces termes.

## Des mesures bienvenues, mais trop timides

La tranche à 45 % pour le barème de l'Impôt sur le revenu donne plus de progressivité à cet impôt et l'abandon des prélèvements forfaitaires obligatoires sur les revenus financiers constitue un réel progrès, puisqu'il alignera la fiscalité du capital sur celle du travail. Mais il nous semble également qu'il faudrait renforcer cette progressivité. Le passage d'une tranche de 45 % à 75 % est trop brutal, il devrait s'accompagner de deux ou trois tranches intermédiaires. Le plafonnement, sur une vingtaine de niches fiscales, à 10 000 euros constitue également une avancée, mais ne doit pas nous faire oublier que le coût des niches fiscales pèse plus de 65 milliards et nécessiterait une mise à plat plus drastique. S'agissant de l'ISF, son rétablissement partiel et... très allégé pour les patrimoines à partir de 1 300 000 euros est un pas symbolique, mais pas à la hauteur des besoins. Autant que la taxation, uniquement temporaire, à 75 % des revenus au-dessus d'un million d'euros qui ne concernera que 1500 contribuables environ et ne rapportera que 210 millions d'euros. Elle épargnera les revenus du capital, qui représentent la majorité des revenus des plus riches. On ne peut accepter non plus le maintien du gel du barème de l'impôt sur le revenu décidé par le précédent gouvernement. ●●●

Dans ces pages



Marie-France  
Beaufile



Michel  
Le Scouarnec



Isabelle  
Pasquet

## Le suicide est aussi le symptôme d'une société en crise

Isabelle Pasquet  
Sénatrice des Bouches-du-Rhône.

Avec environ 10 000 décès par an, la France est l'un des pays d'Europe les plus touchés par la mortalité par suicide. Le suicide constitue même la première cause de mortalité chez les hommes de 25 à 34 ans, selon Infosuicide.org (chiffres de 2009). Ce phénomène est très mal connu, la France manque elle-même de connaissance dans ce domaine et tarde à se doter d'outils contrairement à d'autres pays comme la Suède ou la Grande Bretagne. Or, chacun s'accorde à le dire, la meilleure manière de prévenir un risque est de le connaître. Nous avons besoin que des équipes de chercheurs puissent, en toute indépendance, recueillir les données statistiques, aborder les pratiques suicidaires dans une approche relevant de la santé publique tout en les analysant sous l'angle social. Cela me paraît particulièrement important dans le contexte actuel. Il a été démontré qu'il existe un lien étroit entre la crise et les pratiques suicidaires. Dès 2008, l'Office Mondial de la Santé alertait sur les conséquences probables de la crise financière. Une étude menée pour l'EURES, le portail européen sur la mobilité de l'emploi, montre que le nombre de suicides n'a cessé d'augmenter depuis 2010. Mis sur le devant de la scène par les médias, les suicides à France Télécom ont permis de libérer la parole et ont ouvert le débat sur la prise en compte du mal-être au travail. Des outils de prévention fonctionnent dans certains pays, ou dans certaines entreprises, mais il n'y a aucun lieu de partage des données. Le phénomène suicidaire interroge nécessairement notre société et les pouvoirs publics. À côté des efforts déployés pour lutter contre la crise, il est impératif de mobiliser toutes les énergies, de rassembler toutes les compétences et les savoirs, pour lutter également contre l'une des plus violentes de ses conséquences, qu'est le suicide. C'est pourquoi je pense qu'il est urgent que le Gouvernement prenne en compte cette question. La création d'un Observatoire de Prévention des Suicides, que le Conseil Economique et Social recommandait déjà en 1993, permettrait non seulement de quantifier le nombre de suicides en France, mais surtout un meilleur traitement statistique indispensable pour une approche de santé publique. En créant un tel observatoire, doté de moyens spécifiques, les pouvoirs publics pourraient disposer d'éléments fiables et précis quant aux incidences de certains événements ou évolutions dans la société. Les sociologues Christian Baudelot, Roger Establet et Saadi Lahlou écrivaient déjà en 1987 que « l'expérience statistique accumulée depuis 100 ans enseigne que le taux de suicide est un indicateur social particulièrement sensible à la nature des relations que nouent entre eux les membres d'un groupe social ou d'une société ». On peut aisément en conclure que l'augmentation du nombre de suicides est la conséquence d'un affaiblissement dans notre société des éléments de cohésion et d'intégration. Cela peut se vérifier dans le monde du travail, mais aussi chez les personnes en situation de dépendance ou de handicap, auprès des jeunes dont le suicide est la deuxième cause de mortalité. Parce que les causes du suicide sont multifactorielles, il faut un Observatoire de Prévention des suicides multifactoriel, composé d'intervenants et d'experts indépendants d'horizons différents. Cette approche pluridisciplinaire permettrait de trouver les meilleures réponses en terme de détection, de prévention et de soin, et de sauver des vies.

●●● Même si une décote existe pour les deux premières tranches. Ces impôts et taxes nouvelles serviront uniquement à résorber le déficit au moment où il faut affecter des moyens à des dépenses utiles pour les services aux habitants, pour donner une nouvelle dynamique à notre économie. Nous savons tous que c'est la consommation intérieure qui en est le moteur.

### Austérité aussi pour les collectivités

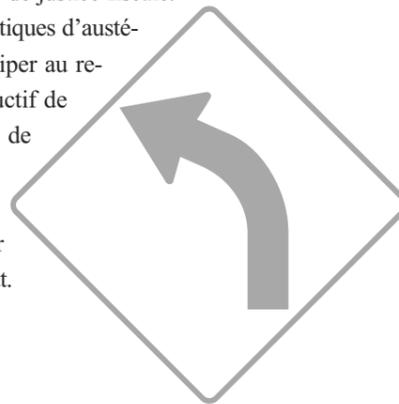
L'austérité inscrite dans cette loi de finances 2013 aura des conséquences sociales dramatiques pour un grand nombre de nos concitoyens. Les municipalités seront sollicitées en premier lieu. Le gouvernement demande aux collectivités qu'elles participent à l'effort pour résorber le déficit, mais en quoi sont-elles responsables de ce déficit, alors qu'elles votent des budgets en équilibre chaque année ? La Cour des comptes indique que la part de la dette publique locale dans l'ensemble de la dette publique est restée relativement stable (10 % en 2010), mais la part du déficit public des collectivités est de 0,1 % du Produit Intérieur Brut. Le gel des dotations aux collectivités aura des conséquences sur les services publics. La dotation globale de fonctionnement serait stabilisée en 2013, puis diminuerait de 750 millions d'euros par an en 2014 et en 2015. Ces baisses auront des conséquences sur les taux de diminution appliqués à la dotation de compensation et au complément de garantie. On peut craindre ainsi une forte diminution de ces dotations pour les collectivités et les EPCI. Cette baisse des dotations à l'horizon 2014-2015 pèsera sur l'investissement local, sur le secteur du bâtiment et des travaux publics en particulier, puisque plus de 70 % sont réalisés par les collectivités locales. La fameuse règle d'or induite par le TSCG s'applique à l'État, mais aussi aux collectivités locales et à la sécurité sociale.

Nos budgets vont être ainsi sous la surveillance de la Commission européenne. Que devient le principe de libre administration des collectivités locales, pourtant inscrit dans notre Constitution ? L'État va-t-il nous contraindre à réduire encore plus nos personnels, à les transférer au privé ou à les supprimer complètement ? Que va devenir le secteur public de la petite enfance quand se développeront des officines privées ? Veut-on que les plus modestes ne puissent plus accéder à ces services ? Voilà les conditions dans lesquelles se discute ce budget 2013 pour nos collectivités locales.

### Changeons de cap !

En dehors des mesures que j'ai évoquées sur la mise à plat des niches fiscales qui pourraient rapporter 30 milliards d'euros, sur l'amélioration de la progressivité de l'impôt, il conviendrait également d'engager la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, et le rapport d'Éric Bocquet est une bonne base pour récupérer 40 à 50 milliards d'euros. Au fond, il faut inverser la tendance à réduire la dépense publique. Les 10 milliards en moins sur le budget 2013, c'est 10 milliards en moins pour les services publics. Il faut insuffler dans ce texte plus de justice fiscale.

Il faut rompre avec les politiques d'austérité si nous voulons participer au redressement social et productif de notre pays. Cela demande de faire preuve de courage politique pour affronter les milieux financiers et refuser de se soumettre à leur diktat.



## culture

# Un outil de citoyenneté et d'épanouissement

Michel Le Scouarnec, sénateur du Morbihan.

Les temps de crise ne sont pas bons pour la culture. Une baisse de 4,3 %, soit 110 millions d'euros en moins, est envisagée dans le projet de loi de Finances pour 2013. La baisse devrait se poursuivre durant les années à venir, avec un budget de 2,38 milliards pour 2014 et de 2,35 milliards pour 2015. Parent pauvre, la culture est donc au plus mal et ce n'est pas le budget proposé qui va lui redonner de la vigueur. De l'enthousiasme, il en faudrait pourtant pour insuffler un des fondamentaux de la gauche, à savoir, considérer la culture comme un outil d'émancipation humaine et de progrès social. Mais de ce ministère et des ambitions de Malraux, il ne reste que des mots, des intentions. Nous attendons des actes majeurs. Depuis une vingtaine d'années, le manque d'implication dans les affaires culturelles est criant : les structures perdurent tant bien que mal, alors que les moyens diminuent en continu. Les DRAC avaient pour projet de porter une politique nationale dans chaque territoire. Mais les lois de décentralisation ont vu peu à peu s'effacer l'État au profit des régions et les difficultés financières ont vu le jour. En effet, la culture subit de plein fouet la disparité des situations d'un territoire à l'autre. L'État, censé être garant d'égalité de traitement, devrait remplir son rôle de subsidiarité auprès des collectivités locales afin de réduire les charges financières, mais il ne le fait pas ! Et que dire de la situation du spectacle vivant, de la création artistique, de la presse, tant l'obscurité du tunnel semble épaisse. Dans cet horizon morose, le candidat François Hollande avait pris deux engagements : celui de mettre en chantier une grande loi d'orientation et de programmation et celui de sanctuariser le budget de la Culture. Avec les chiffres annoncés, nous sommes très loin d'atteindre le 1 % du budget total de l'État ! Faut-il croire à une incohérence fortuite du gouvernement affirmant

comme priorité l'éducation et la jeunesse et considérant la culture hors de ce champ ? À ce propos, l'art et la culture à l'école ne se limitent pas à l'enseignement de l'Histoire-géographie. Mais plutôt, ils répondent à des enjeux d'éducation fondamentaux comme l'acquisition d'une culture commune, l'éducation à la citoyenneté ou la lutte contre les inégalités et constituent un vrai moyen de réussite scolaire, un vrai tremplin pour la vie. La politique culturelle est donc en panne de projet, d'ambition et d'imagination. Aussi, pour faire vivre l'action culturelle, pour viser la diversification des publics, il faut une politique forte, passionnée. Il nous faut une nouvelle ambition, il faut tendre non à la démocratisation, mais à la démocratie culturelle par une meilleure appropriation par tous des enjeux en la matière. Pour y parvenir, il nous faut un service public refondé, en concertation avec les professionnels du secteur et leurs besoins au service de la population, et intégrant les collectivités territoriales. Celles-ci se sont beaucoup impliquées et ont beaucoup investi ces dernières années. Elles attendent un engagement fort de l'État, il en est de même pour le sport. L'émancipation politique ne sera pas possible sans émancipation culturelle, car la culture ne sera jamais un supplément d'âme. Au contraire, dans ces temps d'austérité, la culture est ce qui permet de maintenir un destin individuel, mais aussi de participer à l'élaboration d'un destin collectif. La culture, c'est le soleil dont nous avons tous besoin par mauvais temps. C'est tout le sens de l'engagement du groupe CRC au Sénat en faveur de la relance des politiques publiques de l'art et de la culture et pour la refondation d'un grand service public de la Culture qui permette de rendre accessibles à toutes et à tous les œuvres de l'humanité sur l'ensemble du territoire. Jean Vilar en rêvait, à nous de le concrétiser !



# Le travail n'est pas un « coût » mais une richesse

Annie David, sénatrice de l'Isère, présidente de la commission des Affaires sociales.

Le budget 2013 devait annoncer le changement, voire même la rupture. Mais dès l'ouverture de l'examen des projets de loi de finances, qu'il s'agisse du budget de l'État ou celui de la sécurité sociale, le débat est biaisé : choc de compétitivité, financement de la protection sociale pesant trop sur le travail, le travail coûte trop cher, c'est dit ! Il y a bien eu quelques timides tentatives de certains membres du gouvernement à l'annonce des premiers plans de licenciements, au lendemain de l'élection présidentielle, pour dire qu'il n'était pas question de mettre en cause le soi-disant coût du travail, mais cela aura été de courte durée. Et le MEDEF ne s'y trompe pas, il se lâche totalement avec de nouvelles attaques contre le droit du travail. Au bout de cinq mois, le Haut Conseil de financement de la protection sociale est installé par le premier ministre, avec mission d'imaginer différents scénarios de financement « *pesant moins sur le travail* ». Parallèlement, articulant financement de la protection sociale et compétitivité, Louis Gallois se voit confier la mission d'explorer les pistes pour développer la compétitivité française. Pouvait-on en attendre autre chose ? Le rapport n'est certes pas adopté, mais les fuites n'étonnent pas : remise en cause des 35 h, suppression de toute référence à une durée légale du travail et allègement des charges compensé par une hausse de la CSG et de la TVA, recul de l'âge de la retraite et j'en passe ! Pas encore remis, mais pas adopté, annonce donc le Président ; or les ministres concernés au plus haut chef se disent eux favorables à un allègement des charges. Le « *coût du travail* » est à nouveau à l'ordre du jour et tend à s'imposer comme le principal paramètre de la reprise économique. La manière insidieuse dont s'imposent les termes du débat me rappelle étrangement celle employée par la droite pour imposer l'idée de la RGPP, sous prétexte de modernisation du service public, brutalement déclaré obsolète, puisque fondé sur des valeurs dépassées comme la solidarité et l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire. La RGPP s'est imposée et s'est traduite par des suppressions de postes, la réduction des services à la population, la montée de l'exclusion, la limitation d'accès aux droits en matière de santé, d'éducation, de justice, de déplacement, de communication. À entendre parler sans cesse du coût du travail et devant la multiplication et la violence des plans sociaux, devant la montée du nombre de demandeurs d'emploi, je considère que c'est une insulte violente au monde du travail. Le travail est un droit, il n'est pas un coût, mais une richesse.

**La manière insidieuse dont s'imposent les termes du débat me rappelle étrangement celle employée par la droite pour imposer l'idée de la RGPP**

Dans ces pages



Annie David



Mireille Schurch



Évelyne Didier

Preuve s'il en était besoin, les bilans des entreprises qui licencient sans vergogne et bradent leur technologie Thalès radiologie dans mon département, 700 emplois, parce que le taux de profit n'est que de 12 %, Ascometal qui après avoir supprimé 166 emplois verse 30 millions à son actionnaire principal, les laboratoires Merck 267 emplois, parce que le taux de profit n'est que de 52 %... Dans la France en crise, les profits seraient à la baisse, or les entreprises du CAC 40 affichent 36,7 milliards de bénéfice net accumulé à la fin du premier semestre 2012 contre 74... à la fin de l'année 2011 ! La seule question pertinente est donc celle de la répartition de cette richesse, alors que la moitié des profits échouent sur les comptes bancaires des possédants du capital, c'est-à-dire en dehors de l'économie productive et l'autre moitié constitue les dividendes versés aux marchés, ces mêmes marchés qui spéculent sur les dettes souveraines. Si l'on doit parler d'un coût du travail, parlons du coût pour les salariés et ex-salariés, pouvoir d'achat, précarité, pénibilité, souffrance au travail, maladies professionnelles. Qu'en pensent les salariés malades de l'amiante qui attendent le classement de leur entreprise pour faire valoir leur droit au départ à la retraite à 60 ans ? Qu'en pensent les allocataires de l'ATS qui, après avoir réuni leurs annuités, parce qu'ils ou elles ont travaillé tôt, ont perdu leur emploi et sont trop vieux pour retrouver un emploi, vivent avec 470 euros



parce qu'on a éloigné l'âge de la retraite ? Qu'en pensent les 3,6 millions de femmes et d'hommes, soit 1 sur 6, qui rentrent dans la catégorie des bas salaires avec 1055 euros nets par mois ? Sur ce sujet également la répartition n'est pas bonne à en croire les études comparant la durée de vie des cadres et celle des ouvriers. La répartition n'est pas bonne non plus si l'on fait référence à la montée de la pauvreté en France. Sur Grenoble, ville centre de mon département, le rapport du CCAS fait état pour cette période d'un chiffre de 23 % des habitants vivant sous le seuil de pauvreté (établi à 14 % en France), 30 % des enfants étant touchés par cette situation. L'indécence est à son comble lorsque les petits entrepreneurs nous inondent de leur pétition assénant que « *seule l'entreprise crée les richesses et l'emploi* ». Ne serait-ce pas plutôt les salariés qui créent la richesse dans l'entreprise ? Et en disant cela, je ne nie aucunement la part du chef d'entreprise dans le processus de création et de distribution de l'activité, d'innovation et de production. Mais la plus-value, la richesse produite, n'est pas le fait des entrepreneurs, mais

celui de l'activité de production ! Alors pourquoi seraient-ils exonérés de cotisation sur la valeur produite par les salariés alors que ceux-là mêmes cotisent sur la valeur totale de leurs revenus ? Pourquoi encore les entrepreneurs seraient-ils exonérés sur la vente des biens immobiliers d'entreprise dont la valeur s'est accrue par le travail de l'ensemble des personnels et l'effort d'infrastructure publique financé par l'ensemble des citoyens ? Ce sont précisément ces exonérations qui coûtent cher au budget de la sécurité sociale et à celui de l'État, et au salarié à qui la valeur de ce qu'il a produit ne sera pas redistribuée. On nous martèle que le coût du travail pèse et nuit à la compétitivité de la France. Qui veut-on persuader ? Les salariés qui se battent dans leurs entreprises pour garder leur emploi, pour obtenir des salaires décents pour faire vivre leur famille, pendant que les membres des directoires perçoivent leurs dividendes sur la richesse créée ? Compétitivité et productivité sont intimement liées et si la productivité française affiche un taux supérieur à la majorité des pays de la zone euro, c'est parce que ses salariés assurent un taux de productivité nettement supérieur aux autres pays. Ce qu'il nous faut

## Le rapport Gallois adopté...

François Hollande ne l'avait pas évoqué lors de la campagne électorale, mais il a donc décidé d'ouvrir le chantier de la compétitivité des entreprises françaises, en remettant notamment sur le tapis la baisse, qui serait nécessaire, du « coût » du travail. Le Chef de l'État, bien qu'il s'en défende, fait ainsi sien un discours que l'on avait davantage l'habitude d'entendre dans la bouche des dirigeants de la droite ou du MEDEF. Un glissement confirmé par le Premier ministre lorsqu'il a annoncé que le gouvernement reprenait à son compte l'essentiel des mesures préconisées par le rapport Gallois. Augmentation de la TVA d'un côté, baisse des impôts des entreprises de l'autre, qui plus est sans réelle contrepartie, ce qui est pour le moins étonnant vu de la grosseur du chèque : 10 milliards l'an prochain, 20 milliards d'euros chaque année ensuite. Un beau cadeau fiscal que les Français vont devoir payer de leurs poches...

## Protégeons la forêt

Mireille Schurch, sénatrice de l'Allier.

L'accaparement des terres et des biens de première nécessité par de grands groupes bancaires n'est pas une réalité lointaine qui ne concernerait que l'Afrique ou l'Amérique latine, c'est une menace réelle qui pèse sur nos territoires. La Forêt en France, c'est 16 millions d'hectares, soit 30 % du territoire métropolitain. Et bien qu'elle soit majoritairement privée, le sentiment qui domine, comme le souligne le journal *Terre Mer*, est que la forêt est un bien commun. C'est aussi un véritable patrimoine écologique, plus d'une centaine d'espèces d'arbres répertoriées par l'inventaire forestier national. Notre forêt joue un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité animale et végétale, dans la régulation du cycle de l'eau, la protection des sols et la préservation des grands équilibres naturels et climatiques, notamment au travers du stockage de carbone et dans la fonction énergétique du bois. Elle joue aussi un rôle social et contribue à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité des territoires, aux loisirs et à la découverte : les « *aménités* ». La forêt, c'est enfin la filière forêt bois qui fait travailler environ 450 000 personnes. C'est parce que la forêt est multifonctionnelle que sa gestion ne peut être simplement mercantile. Une politique forestière oubliant que la forêt n'est pas et ne doit pas être considérée comme un produit quelconque n'est pas acceptable. Or dans les faits, la logique financière et commerciale prend désormais le pas sur les principes de gestion durable. Aujourd'hui, notre forêt, dans toutes ses composantes, domaniale et privée, est en grande difficulté, si ce n'est en danger. Quatre millions de propriétaires privés possèdent 70 % des surfaces forestières. Mais ces propriétaires doivent faire face au morcellement des parcelles et à un manque de moyen pour assurer une gestion et une exploitation équilibrée de leur forêt. La législation actuelle prévoyant un droit de préférence au profit des propriétaires voisins lors de la vente d'une parcelle de moins de 4ha n'est pas à même de freiner la spéculation. Ainsi, des fonds d'investissement ou de grands groupes ont pu acquérir des parcelles boisées en proposant des prix prohibitifs sans respecter les droits de préférence des voisins. Fonds qui procèdent à la plantation de résineux, et rompent un écosystème fragile en couvrant ces parcelles boisées de résineux en monoculture, dont on connaît les effets à la fois sur l'environnement, la biodiversité, mais aussi sur les infrastructures communales, qui ne peuvent faire face à la taille surdimensionnée des engins forestiers et des véhicules de transport. Certes, la plantation de résineux fait partie du processus de valorisation de nos forêts, mais elle se doit de respecter les essences existantes et la biodiversité. La forêt domaniale n'est pas en reste. Dans la même logique, l'Office National des Forêts garant du patrimoine forestier public perd peu à peu son rôle d'acteur pivot, avec moins de personnels et de temps pour l'entretien des voies, des pièces d'eau, pour le conseil aux élus des communes forestières, pour l'accueil et la sensibilisation du public. Perçu comme l'un des derniers services publics en milieu rural, l'ONF s'est vu contraint de supprimer 25 % des emplois de terrain, et sept cents nouvelles suppressions d'emplois sont prévues pour la période 2012-2016. Cette nouvelle coupe dans les effectifs aggrave le malaise interne qui se traduit par de trop nombreux suicides parmi les personnels, qui ne se reconnaissent pas dans les nouvelles priorités de l'ONF : productivité et compétitivité. Les missions de la forêt sont écologiques, économiques et sociales, c'est pourquoi il est urgent d'organiser un véritable débat sur l'avenir de la forêt, de revoir la représentativité des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, le renforcement des droits de préférence des riverains, mais aussi de préemption des communes et des SAFER, tout comme il est indispensable de relever significativement la dotation de l'ONF.



## Après-Mines

# Réparer les dommages et prévenir les risques

Évelyne Didier, sénatrice de Meurthe-et-Moselle.

L'après-mines n'est pas un sujet du passé, mais bien une préoccupation présente et future. Il existe encore de nombreuses situations à régler en Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais et dans le Centre-Midi, suite à l'arrêt de l'exploitation minière. Les élus et les populations de ces territoires se retrouvent ainsi face à des problèmes qui n'avaient pas été anticipés, tels que des nivellements et des affaissements de terrains, des habitations altérées voire inhabitables, des cités désurbanisées, des friches industrielles, des ressources en eau dégradées, des sites pollués... Aussi, il est urgent de faire évoluer le code minier : la loi doit être adaptée pour mieux sécuriser les territoires et les habitants, et mieux indemniser les victimes des dommages miniers. Notre proposition de loi, relative à la réparation des dommages consécutifs à l'exploitation minière et à la prévention des risques miniers, est le fruit d'un travail de longue haleine avec les associations de défense locales, notamment le collectif de défense des bassins miniers lorrains. Le texte tente de regrouper l'ensemble des problématiques liées à l'indemnisation et à la prévention des risques. Il est proposé tout d'abord d'élargir le champ des indemnités. Aujourd'hui, seuls les particuliers propriétaires peuvent prétendre à l'indemnisation pour leur résidence principale. Le texte souhaite que désormais le dispositif s'ouvre aux professionnels et aux administrations. Ensuite, il s'agit d'introduire une égalité de traitement entre les propriétaires, que les biens soient grevés ou non d'une clause exonérant l'exploitant minier de sa responsabilité. Il est aussi introduit une nouvelle règle d'indemnisation

uniforme pour l'ensemble des victimes de nivellement ou d'affaissement relative aux pentes constatées : le relèvement du bâtiment ou sa destruction devient automatique dès que la pente maximale est supérieure à 0,6 %. De plus, le texte prévoit que tous sinistres ayant pour cause, directe ou indirecte, l'activité minière puissent être indemnisés, même ceux ayant eu lieu avant le 1er septembre 1998. Par ailleurs, la principale proposition faite ici est sans doute de demander la fin des expropriations pour cause d'économie publique. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter de telles mesures aux conséquences morales souvent insurmontables pour les personnes évacuées, d'autant plus que des solutions alternatives existent. Quand les expropriations s'avèrent inévitables, celles-ci doivent être accompagnées d'une indemnisation intégrale de l'ensemble des préjudices, y compris moraux. Enfin, le texte souligne le devoir de sécurisation et de précaution en soumettant le code minier aux principes édictés par la Charte de l'environnement, et prolonge le délai de prescription concernant la responsabilité de l'exploitant à 30 ans suivant la manifestation du dommage minier. Cette proposition de loi vise donc à améliorer le cadre des indemnités et de la prévention. Cependant, nous n'oublions pas l'importance des autres axes de réflexions que soulève l'après-mines, en particulier le régime de sécurité sociale minier, sujet dont s'est emparé mon collègue Dominique Watrin, sénateur communiste du Pas-de-Calais, et qui pourront faire l'objet d'autres propositions de loi. Les mineurs, par leur dévouement héroïque à leur métier, ont contribué au rayonnement de nos régions et à celui de l'industrie française. La collectivité publique a une dette historique envers eux ; il est urgent de s'en acquitter.



L'emploi sacrifié, les femmes sous-payées et précarisées, des actionnaires heureux, car de plus en plus riches, une lutte contre l'évasion fiscale qui reste désespérément insuffisante : y-aurait-il un lien entre tout ça ?

# Pas de fatalité à la fermeture de Pétroplus

**V**iable, mais promise à la disparition. La raffinerie de Petit-Couronne, dont le tribunal de commerce de Rouen vient de prononcer la liquidation judiciaire, est l'exemple type de ces entreprises pérennes économiquement, mais que le capitalisme financier considère comme un poids mort. Tant pis pour les 470 salariés de la société ; pour les 2000 familles touchées si l'on tient compte des sous-traitants ; pour une région déjà durement frappée et pour le raffinage français, qui verrait disparaître avec Pétroplus l'une de ses dernières raffineries. « À l'issue d'une année de luttes et en dépit des mauvais coups, les salariés de l'entreprise sont pourtant parvenus à réunir tous les éléments nécessaires pour aboutir à une issue favorable dans ce dossier, rappelle Thierry Foucaud, sénateur de Seine-Maritime. Leur savoir-faire qui n'est plus à démontrer, la qualité des installations, ainsi que les garanties apportées par l'un des potentiels repreneurs sont autant d'atouts qui n'ont pas été évalués à leur juste valeur. La résignation n'a pas lieu d'être et les divers arguments qui sont venus alimenter le discours de la chronique d'une mort annoncée de la raffinerie en France ont été réfutés. » Une fois de plus, le gouvernement est au pied du mur. Laissera-t-il encore faire, en dépit des déclarations musclées et de l'activisme du ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg ? Fondée en 1929, la raffinerie a été vendue par Shell à Pétroplus en 2008, puis placée en redressement judiciaire en janvier dernier à la suite de la faillite de sa maison mère suisse. Pour autant, il n'y a aucune fatalité à la fermeture du site estime Thierry

Foucaud. « L'urgence sociale appelle une action forte du gouvernement qui a les moyens d'agir pour défendre l'emploi et l'indépendance énergétique du pays. Le Président de la République qui s'était engagé pendant la campagne électorale à revenir sur le site autant de fois que nécessaire doit maintenant par la voix de ses ministres présenter un plan d'action fiable et concret. Alors que l'Assemblée nationale et le Sénat comptent une majorité parlementaire de gauche, occulter cette question d'intérêt national constituerait à mon sens une erreur politique et économique grave, ainsi qu'un nouveau signe négatif adressé au monde du travail. Tous les moyens de pression doivent également être exercés pour que le groupe Shell, responsable historique de la situation rencontrée, assume sa part de responsabilité. Je réitère enfin mon entier soutien à mes camarades et amis : Yvon, Jean-Luc et tous les acteurs de la lutte, dont je comprends la colère suscitée par cette annonce alors qu'ils mènent pour l'industrie, pour leurs emplois et leurs familles, le combat d'une vie. À leurs côtés, le combat continue. »

## Éliane Assassi

a été élue membre suppléant de la Cour de justice de la République, en remplacement de Nicole Borvo Cohen-Seat, ancienne présidente du groupe CRC. La Cour de justice de la République est la juridiction compétente pour juger les infractions commises par les ministres pendant l'exercice de leurs fonctions.

## Laurence Cohen

ainsi que deux autres sénateurs

(Bernard Cazeau, élu PS de la Dordogne ; Jean-Louis Lorrain, élu UMP du Haut-Rhin), a été nommée au conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

## DIRECT DU GAUCHE

**La censure du Conseil constitutionnel de la loi Duflot sur le logement était pour ainsi dire inévitable. Que le Premier ministre, dans une déclaration maladroite, l'annonce prématurément ne change rien au fond : le gouvernement, obéissant à la volonté de François Hollande, n'a pas respecté les délais et les procédures du débat parlementaire. On sait pourquoi : les sondages commençant à être mauvais, le chef de l'État a précipité l'ouverture de la session extraordinaire du mois de septembre, espérant dissiper une impression de flottement. Résultat : le gouvernement doit représenter le texte devant le Parlement en novembre. En profitera-t-il pour lui donner un peu plus de consistance ? C'est ce que souhaitent les élus du groupe CRC, pour qui la cession gratuite ou à bas prix d'un millier de terrains publics afin de favoriser la construction des logements sociaux et le renforcement de la loi SRU, deux dispositions bienvenues, ne sauraient suffire. « Le droit au logement est un droit constitutionnellement reconnu, avancent-ils. Il est aujourd'hui indigne que des familles se voient privées de ce droit essentiel qu'est celui d'avoir un toit, du fait de la dégradation des conditions sociales et de la violence du libéralisme économique. L'État a reconnu ce droit, notamment au travers du DALO. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et permettre l'adoption d'une loi visant au respect de la dignité des personnes. » Auteurs d'une proposition de loi visant à interdire les expulsions locatives sans relogement pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se loger par leurs propres moyens et pour les personnes déclarées prioritaires au titre du DALO, les sénateurs du groupe CRC demandent au gouvernement d'inscrire leur proposition de loi à l'ordre du jour du Parlement. Selon, la fondation Abbé Pierre, 50 000 familles ont été expulsées en 2011.**

Le droit au logement est un droit constitutionnellement reconnu, avancent-ils. Il est aujourd'hui indigne que des familles se voient privées de ce droit essentiel qu'est celui d'avoir un toit, du fait de la dégradation des conditions sociales et de la violence du libéralisme économique. L'État a reconnu ce droit, notamment au travers du DALO. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et permettre l'adoption d'une loi visant au respect de la dignité des personnes. » Auteurs d'une proposition de loi visant à interdire les expulsions locatives sans relogement pour les personnes qui n'ont pas les moyens de se loger par leurs propres moyens et pour les personnes déclarées prioritaires au titre du DALO, les sénateurs du groupe CRC demandent au gouvernement d'inscrire leur proposition de loi à l'ordre du jour du Parlement. Selon, la fondation Abbé Pierre, 50 000 familles ont été expulsées en 2011.

Dans ces pages



Thierry Foucaud



Brigitte Gonthier-Maurin



Éric Bocquet



Laurence Cohen

## Accroché au revers de la veste

### de Roger Karoutchi,

qui a dénoncé avec virulence la tendance du gouvernement à confondre vitesse et précipitation en matière de débats parlementaires, comme l'a illustré le couac du projet de loi Duflot sur le logement. « *Le gouvernement est à la disposition du Parlement, ce dernier étant l'autorité souveraine en matière de loi.*

*Ce principe doit être réaffirmé et respecté », a rappelé avec justesse l'éminent sénateur UMP des Hauts-de-Seine. Dommage que l'intéressé ait oublié ce beau postulat quand il était lui-même ministre des Relations*

*avec le Parlement pendant deux années, de juin 2007 à juillet 2009.*

Pendant cette période, et tout le quinquennat de Nicolas Sarkozy en fait, les droits du Parlement ont été systématiquement bafoués, ensevelis sous une avalanche de textes gouvernementaux, députés et sénateurs de la majorité transformés en parlementaires godillots, le doigt sur la couture du pantalon ; ceux de l'opposition réduits à un strict rôle de figuration. C'est cela être dans l'opposition : subir ce que l'on a fait subir aux autres, en ayant la mémoire défaillante...

La  
médaille  
du Palais

## Évasion fiscale

# Vite, des mesures concrètes !

Mais que fait le gouvernement ? Alors que la mission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale considère qu'au moins quarante milliards d'euros, et c'est une estimation basse, échappe chaque année à l'impôt, Pierre Moscovici propose essentiellement de renégocier les conventions fiscales qui lient la France à la Belgique, au Luxembourg et à la Suisse. Quand ? Dans les années qui viennent, répond le ministre des Finances, qui renvoie par ailleurs à quelques dispositions spécifiques prévues dans le budget 2013 pour limiter le phénomène. Tout cela n'est certes pas négligeable, mais un peu court quand il faudrait dénoncer 120 conventions de ce type, estiment les élus du groupe CRC : si l'on s'en donnait un peu la peine, la chasse aux fraudeurs pourrait rapporter beaucoup aux finances publiques, à condition notamment de suivre quelques-unes des recommandations de la commission. Une belle opportunité, en

ces temps de disette budgétaire. La lutte contre l'évasion fiscale devrait même être une grande cause nationale, l'évasion fiscale mettant en cause « *non seulement le rendement de nos prélèvements, mais, plus encore peut-être, la justice fiscale et économique et l'autorité de notre démocratie,* souligne Éric Bocquet, sénateur du Nord et rapporteur de la commission d'enquête sénatoriale. *L'évasion fiscale internationale porte une grave atteinte à l'équité de notre système fiscal, tant horizontale, entre les détenteurs de revenus analogues, que verticale entre les plus aisés et ceux qui le sont moins. Elle rompt l'égalité des conditions de concurrence et fait obstacle aux financements dont nous avons besoin pour élever notre croissance potentielle. Elle remet en cause la possibilité même de construire une démocratie solidaire et de progrès économique et mine l'autorité de la loi fiscale que nous votons. Elle permet de substituer au consentement démocratique à l'impôt l'individualisme fiscal en créant, et en prospérant dessus, des zones de non-droit, voie privilégiée de l'évasion fiscale internationale.* » Il serait donc dommage que les travaux des sénateurs

ne soient pas suivis d'effets, en débouchant par exemple sur des traductions législatives concrètes. Et que les Français soit rassurés, ni les couches populaires ni les couches moyennes ne sont visées, pas plus que les petites entreprises. « *L'un des constats essentiels de la commission d'enquête sénatoriale est bel et bien là, relève pour sa part Marie-France Beaufile, sénatrice de l'Indre-et-Loire : l'évasion et la fraude fiscales semblent l'apanage de ceux, entreprises ou particuliers, qui ont beaucoup d'argent, de biens et de patrimoine à soustraire à la juste rigueur du fisc. N'allez pas penser que nous assisterions à un retour des "deux cents familles", symbole des années trente, mais le fait est que la croissance des inégalités entre ménages, les différences de traitement entre les entreprises du point de vue fiscal ont connu ces dernières années une telle vigueur qu'il nous faudra bien, lors de nos prochains débats budgétaires, en tirer les conclusions pour mettre fin à ces dérives et revenir à des pratiques plus équilibrées.* »

## LE MOT

# Législateur

**Si certaines des avancées proposées ne nécessitent que des accords collectifs,** elles demandent pour la plupart une révision législative, garantissant ainsi un renforcement partout sur le territoire des droits de ces salariées. « *Le développement du travail à temps partiel a effectivement été un facteur de précarisation généralisée dans le monde du travail et les femmes en ont été les premières victimes, confirme Laurence Cohen, sénatrice du Val-de-Marne. Mais si les partenaires sociaux ont des prérogatives et que la négociation est nécessaire, l'État a un rôle fondamental à jouer. En effet, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une règle inscrite dans la Constitution ; il appartient donc au législateur que nous sommes d'en garantir l'application.* »

## Travail

# Les femmes, premières victimes du temps partiel

Le temps partiel a un genre : il est féminin. La formule, soulignée par Brigitte Gonthier-Maurin lors d'une séance de questions-cribles au gouvernement, le 18 octobre dernier, résume la situation faite aux femmes sur le marché du travail : à elles, en priorité, les emplois qui ne remplissent pas une semaine et les salaires qui vont avec. C'est, explique la sénatrice des Hauts-de-Seine et présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat, « *un paramètre clé des inégalités salariales et professionnelles. En particulier, il explique un peu plus d'un tiers de l'écart d'environ 27 % qui existe entre les salaires des femmes et ceux des hommes. Le temps partiel n'est pas seulement un angle mort : il s'est considérablement dé-*

*veloppé au cours des vingt dernières années sous l'impulsion de politiques qui l'ont rendu attractif pour les employeurs, favorisé par des abattements de cotisations sociales et par le fait qu'il permettait davantage de flexibilité dans la gestion de la main-d'œuvre.* » Et il est plus souvent subi que choisi, ne favorisant en rien l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle : « *Avec ses horaires morcelés, ses délais de prévenance très courts et son régime de coupures, il ne facilite pas l'articulation entre les différents temps de vie. S'appliquant en outre à des emplois peu qualifiés et, par conséquent, mal rémunérés, il vient gonfler des cohortes de travailleuses pauvres.* » L'encadrement du travail à temps partiel doit donc être revu et les employeurs qui en abu-

sent indûment doivent être sanctionnés, propose le groupe CRC. Plusieurs pistes sont envisageables, notamment celles proposées à la délégation aux droits des femmes au cours des auditions qu'elle mène cette année sur le thème « *Femmes et travail* ». On peut par exemple prévoir des majorations salariales pour l'ensemble des heures complémentaires accomplies, réviser à la baisse le niveau des exonérations sociales pour limiter les abus, modifier les conditions de réversibilité du temps partiel vers le temps plein afin de favoriser ce processus, ou encore renforcer l'accès à la formation et aux droits sociaux.